

Questions orales

• (1450)

*[Français]***LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances.

Les Québécoises et les Québécois s'interrogent à savoir si la société d'État Hydro-Québec va réellement transférer aux consommateurs du Québec la différence entre la taxe cachée actuelle de 13.5 p. 100 et la future TPS de 7 p. 100.

Ma question est la suivante: le ministre peut-il assurer la population québécoise que la baisse de 6.5 p. 100 de cette taxe cachée actuelle aura une incidence réelle ou non sur les factures d'Hydro-Québec à partir du 1^{er} janvier 1991?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour sa question. Ce qui est évident, c'est que la réforme de la taxe de vente se traduira par une réduction non négligeable des coûts d'exploitation d'Hydro-Québec.

J'ai été rassuré de lire ce matin qu'Hydro-Québec était en train de revoir ses chiffres pour vérifier, de manière précise, quelle serait cet impact positif. Et j'ai bonne confiance qu'Hydro-Québec, comme toutes les entreprises, travailleront, comme avec les syndicats, à s'assurer que la transition se fasse de manière responsable pour le plus grand bien des uns et des autres.

* * *

*[Traduction]***LES TRANSPORTS**

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Transports. La société Northumberland Ferries Limited attend impatiemment le traversier dont il a tant besoin pour assurer la liaison Wood's Island—Cariboo. On devait choisir le modèle du nouveau traversier au plus tard en mars 1990. Nous sommes en mai et le modèle n'a pas encore été choisi. Le ministre expliquera-t-il aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard pourquoi le modèle n'a pas été choisi?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais dire au député qu'on examine actuellement toutes les possibilités, mais qu'aucune décision n'a encore été prise. Le ministre comprend bien l'intérêt que porte le député au traversier.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même secrétaire parlementaire.

Peut-il garantir à la Chambre que la construction d'une liaison permanente entre l'île et le Nouveau-Brunswick ne nuira pas au service de traversier entre Wood's Island et Cariboo? Même si l'on décide de construire une telle liaison permanente, la nécessité d'un service de traversier entre Wood's Island et Cariboo demeure.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député, c'est que nous tiendrons compte de toutes les préoccupations qu'il a exprimées. La question de la liaison permanente est toujours à l'étude dans le contexte des problèmes de transport que le député a soulevés.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le 27 avril dernier, j'ai demandé au gouvernement certaines assurances concernant une audience secrète et un jugement rendu par la Cour suprême du Canada en février dernier. J'ai demandé si le gouvernement était mêlé à cette affaire. Le solliciteur général a répondu que le gouvernement n'était pas au courant.

Un article du *Ottawa Citizen* laisse entendre que le ministre n'a pas dit la vérité et que le gouvernement était effectivement mêlé à cette affaire. Le ministre sait bien que, même si cette façon d'agir est justifiée, elle va à l'encontre de nos traditions. Le gouvernement est-il mêlé à cette affaire et approuve-t-il la décision de procéder sous le sceau du secret?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait, le cas dont est saisie la Cour suprême du Canada est interdit à la presse. Je ne peux ni confirmer la participation du gouvernement ni la nier. Étant donné cet interdit, il serait contre-indiqué de divulguer des renseignements à ce sujet.

La Cour suprême du Canada a laissé savoir qu'elle rendrait le dossier public. Je crois que la date fixée est le 11 mai. Cela dépendra des instances des parties en cause. Je crois que, dans les circonstances, il vaudrait mieux ne pas en parler à la Chambre et attendre que la Cour suprême décide de rendre l'affaire publique.